

Sincérité payante

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **31 (1994)**

Heft 1194

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009684>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

8 décembre 1994 – n°1194
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

Sincérité payante

Quand l'issue d'un scrutin est incertaine, l'engagement personnel des principaux protagonistes et l'intervention discrète d'habiles spécialistes en relations publiques peuvent faire la (petite) différence. Quand le résultat d'une votation s'annonce serré, les sondeurs d'opinion retiennent alors leurs résultats et les papiers ont le champ libre.

Le temps est aux courtes majorités: 70 500 voix de différence en faveur de la loi fédérale sur l'assurance-maladie en votation populaire dimanche dernier (43% de participation), 65 000 voix de différence en faveur de la solution proposée par le Conseil d'administration lors de la grande assemblée des actionnaires de l'UBS tenue le 22 novembre dernier (88% des voix représentées).

Alors, Ruth Dreifuss, Niklaus Senn, même combat ? Dans un sens, oui: la cheffe du Département fédéral de l'intérieur et le patron de l'UBS ont livré un combat exemplaire, chacun(e) à sa manière et selon son public. Tous deux se sont engagés très fort, ne craignant pas de voir leur personnage et leur propre image se confondre avec la cause défendue. Ce faisant, ils ont su donner un visage, une identité, une marque à cette abstraction qu'est une révision de loi ou de statuts.

Bien sûr, il ne suffit pas d'incarner un projet aux yeux des foules pour qu'elles l'acceptent d'enthousiasme. Pour arracher une approbation difficile, il y faut davantage encore qu'un engagement personnel manifeste. Ce signe extérieur doit correspondre à cette conviction intime qui donne au discours le ton de l'indiscutable sincérité. En politique comme dans tous les domaines où l'opinion peut craindre de faire l'objet de manipulations, le message ne passe que si le messenger parle du cœur et de la tête, à la fois et à l'unisson.

Et si le public sent que la sincérité du porte-parole s'appuie non seulement sur sa conviction personnelle mais correspond aussi aux certitudes de son entourage, la confiance peut s'établir. Les preuves *a contrario* ne

manquent pas dans l'histoire politique suisse, où la collégialité gouvernementale se résume souvent au simple silence, facile à comprendre comme réprobateur: tu défends ton projet, je m'abstiens de le critiquer ouvertement, mais ne me demande pas de l'appuyer publiquement; le tout à charge de revanche à la prochaine occasion, qui ne manquera pas de se présenter.

Ce genre de «contrat», passé implicitement dans la plupart des cas, produit des effets désastreux sur le peuple souverain, qui en flaire la teueur. Loin de s'en accommoder, il déteste ce genre d'«aguillage», sans pour autant toujours le sanctionner par un vote contraire.

En revanche, quand le gouvernement est manifestement désuni sur un sujet fortement controversé, même l'engagement personnel de plusieurs de ses membres appartenant à différents partis n'y suffit pas. Avec un Conseil fédéral plus cohérent, qui sait comment aurait tourné le scrutin du 6 décembre 1992? On se souvient que l'EEE avait manqué de très peu la majorité populaire: l'écart entre les non et les oui n'atteignait que 26 000, sur 3 780 000 bulletins rentrés (79% de participation).

Derrière l'acrobatie des chiffres et par-delà le hasard des urnes, il y a la morale pratique, tout simplement. Laquelle ne commande pas une collégialité de pure forme, avec déclarations opportunistes ou silences lourds de signification. Il s'agit plutôt de loyauté à l'égard de convictions profondes, personnelles et politiques; les citoyens comprennent que tous les membres d'un collège ne sont pas élus pour défendre les mêmes idées, mais le message gouvernemental est gravement brouillé quand les élus d'un même parti laissent apparaître leur désaccord.

YJ